



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE PRESCRIPTION DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

SRA N° 2024/A269 EN DATE DU 7 AOÛT 2024

La préfète de la région Grand Est
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II, relatif à la législation et à la réglementation de l'archéologie préventive ;

VU l'arrêté de Mme la ministre de la culture en date du 7 décembre 2022 portant nomination de Mme Delphine CHRISTOPHE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023/001 en date du 3 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Delphine CHRISTOPHE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024/05 en date du 15 mars 2024 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales) ;

VU l'arrêté préfectoral SRA n° 2024/A004 en date du 9 janvier 2024 portant prescription de diagnostic archéologique à Issenheim (68) ;

VU l'attribution du diagnostic à Archéologie Alsace ;

VU le courriel en date 22/07/2024 sollicitant la modification de l'emprise prescrite ;

CONSIDÉRANT que certains terrains ne seront pas urbanisés dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT donc que l'arrêté susvisé doit être modifié en conséquence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2024/A004 portant sur les terrains faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : **Grand Est** n° opération : **018370**
département : **Haut-Rhin**
commune : **Issenheim**
adresse : **ZAC Daweid,**
parcelles : **section 25, parcelles 6, 7, 8, 9,10, 11, 31, 32, 33, 53, 54, 121**
aménageur : **Communauté de Communes de la région de Guebwiller**
1 rue des Malgré-Nous
BP 80114
68502 GUEBWILLER cedex

est modifié conformément aux articles suivants.

Article 2 : L'emprise du diagnostic est modifiée : 237200 m² au lieu de 288295 m². Elle est indiquée sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 3 : Les autres dispositions prévues dans l'arrêté n° 2024/A004 susvisé demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Article 5 : La Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'autorité compétente pour la délivrance de l'autorisation de travaux, à l'aménageur et à l'opérateur.

Pour la préfète
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Arrêté notifié à :

Préfecture du Haut-Rhin
Communauté de communes de la région de Guebwiller
Archéologie Alsace

Copie pour information à :

Mairie de Issenheim
SCOT RVGB

**Annexe à l'arrêté 2024-A269 portant modification de prescription
de diagnostic archéologique à Issenheim (Haut-Rhin)**

